

DÉCISION DU CONSEIL
du 30 novembre 2006
portant nomination d'un membre espagnol du Comité des régions
(2006/907/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant suite à l'échéance du mandat de M. Joan CLOS i MATHEU,

Article premier

M. Jordi HEREU i BOHER, maire de la ville de Barcelone, est nommé membre du Comité des régions, en remplacement de M. Joan CLOS i MATHEU, pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 30 novembre 2006.

Par le Conseil
La présidente
L. HYSSÄLÄ

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.